Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 9 (1918)

Artikel: Canton du Valais
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-110490

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 21.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Canton du Valais.

Programme pour l'enseignement de l'économie domestique à l'Ecole primaire. (2 nov. 1916.)

Cet enseignement est donné dans les 6e, 7e et 8e années scolaires.

Manuel employé : « Kurze Anleitung zur Hauswirtschaft » de Windtörfer.

Sont recommandés aux maîtresses : « Martha », Kurzer Leitfaden für Haushaltungskunde » de Winiger-Ruepp. — « Grundzüge der Haushaltungslehre » de Elise Kühn. — Mein Haus, meine Welt », 2 vol. de E. Furrer et M. Gauss.

Trois après-midi par semaine seront consacrés aux travaux à l'aiguille et à l'économie domestique. Dans ce but, les leçons de composition, de calcul et de géographie seront réduites.

Programme des écoles de perfectionnement. (2 nov. 1916.)

20	heures	sont	consacrées	à la religion.
25	»	»	»	à la lecture et à la composition.
24	»	»	»	à l'arithmétique et à la comptabilité.
37	»	»	»	aux connaissances civiques (géographie, histoire, instruction civique d'après « Uebungsstoff für Fortbildungsschulen » de Franz Nager) et aux sciences naturelles.
14	»	»	»	au dessin, au chant et à la gymnastique.

Canton de Neuchâtel.

Décret portant crédit en faveur de l'organisation d'un institut de géologie à l'université. (15 février 1918.)

Article premier. — Il est accordé au Conseil d'Etat, pour l'organisation et l'installation au Mail, dans l'ancienne maison de la direction du pénitencier, de l'Institut de géologie de l'Université de Neuchâtel, un crédit de 110 000 francs

Art. 2. — Les subventions promises pour l'exécution du projet seront portées en diminution du crédit, savoir :

a) Contribution de la ville de Neuchâtel Fr. 15 000.
b) Contribution de l'Université. . . . » 10 000.
c) Souscriptions particulières . . . . » 40 000.